

**Décision n° 2025-1492**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 22 juillet 2025**  
**transférant l’attribution de ressources en numérotation**  
**de la société Legos-Local exchange Global opération services à**  
**la société Twilio Ireland Limited**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Legos-Local exchange Global opération services reçu le 21 juillet 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Twilio Ireland Limited reçu le 21 juillet 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 29 juillet 2025, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 29 juillet 2027, de la société Legos-Local exchange Global opération services (Siren : 440 799 989) à la société Twilio Ireland Limited (immatriculée au registre du commerce et des sociétés de l'Irlande sous le numéro : 557454) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	01 75 95 4	2025-0095	14/01/2025
Numéros polyvalents	02 19 07 1	2020-1020	17/09/2020
Numéros polyvalents	04 11 34 7	2008-0715	19/06/2008
Numéros polyvalents	05 16 88 1	2009-0550	25/06/2009

**Article 2.** La société Twilio Ireland Limited acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Twilio Ireland Limited et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 22 juillet 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales